

En outre, la discussion approfondie de ces pétitions ont créé de sérieuses difficultés au gouvernement : l'intimité existait entre l'Italie et l'Allemagne, et dont la presse de ces deux pays ne se fait pas faute de parler, le démontre abondamment.

Bien que nous nous associions à la chaleureuse protestation que M. de Belcastel a adressée à l'Univers, nous comprenons que les motifs que nous venons d'exposer aient déterminé la majorité des députés de la droite à s'inspirer de la situation et à agir en conséquence.

Il est incontestable que M. Thiers doit être reconnaissant — et nous espérons bien qu'il le prouvera — à la majorité, du sacrifice si grand qu'elle a su lui faire. Voyons ce que M. Thiers a dit pour mériter que les catholiques de l'Assemblée se conduisent selon ses vœux.

En montant à la tribune, M. Thiers ne pouvait expliquer les considérations que nous avons rapportées, et qui allaient motiver sa demande d'ajournement des pétitions catholiques. Mais elles étaient présentes à tous les esprits. On comprit tout, sans qu'il les développât, les raisons qui commandaient l'ajournement des pétitions relatives au Saint-Siège. Quelles graves que fussent les raisons d'ajournement, nous sommes persuadés que l'Assemblée ne les aurait pas accueillies si le président de la République n'avait, en les indiquant, renouvelé de la manière la plus formelle, la plus explicite et, en égard aux circonstances, la plus satisfaisante, les engagements politiques acceptés par lui au mois de juillet dernier en face de l'Assemblée et du pays. « Le gouvernement, a dit M. Thiers, vous fait connaître sa politique l'année dernière; il y persiste. »

Mgr Dupanloup, prenant la parole après le président de la République, ne fit pas de discours, et se borna à la consultation solennelle des promesses, du gouvernement, en affirmant avec le droit des pétitionnaires eux-mêmes les droits au nom desquels ils protestent. Avec quelle chaleur et quel heureux choix d'expressions, l'illustre prêtre a prononcé les mots essentiels des réclamations des catholiques ! En consentant à l'ajournement du débat sur les pétitions, Mgr d'Orléans a nettement signifié à l'Assemblée et au pays, que les intérêts et les droits imprescriptibles du Saint-Siège demeureraient intacts.

La persévérance de l'éminent orateur à porter à la tribune la cause du Saint-Siège, a obligé M. Thiers à prononcer des paroles très-nettes, à exposer avec clarté ses sentiments. Le chef du pouvoir a fait appel à son passé, l'offrant en garantie de son dévouement à la cause de l'indépendance du pouvoir temporel et du Saint-Siège.

Nos lecteurs n'ont pas oublié, en effet, avec quelle énergie M. Thiers a toujours défendu les droits du Pape et de l'Eglise contre l'Empire et la révolution, et Mgr Dupanloup n'a point laissé échapper l'occasion de montrer, d'un mot, qu'il était dans cette circonstance, la véritable responsabilité. Ainsi que M. Thiers l'avait fait sous l'Empire, l'évêque d'Orléans a flétri cette politique révolutionnaire et impériale qui, depuis douze ans, en sacrifiant les droits du Pape, avait été faite à la France. Puisque le Président de la République a rappelé, vendredi, à l'Assemblée et au pays, qu'il n'a pas changé d'opinion à l'égard de Rome, il nous semble qu'il n'est pas hors du propos, — afin de mieux nous affermir dans l'espérance que M. Thiers tiendra un jour ses promesses — de rappeler certains passages des discours antérieurs de l'illustre homme d'Etat, sur cette grave question.

En 1865, M. Thiers disait dans un discours qui produisit une sensation profonde en France et à l'étranger : « Pour

moi, j'ai toujours été convaincu que l'unité italienne était une conception politique qui serait tôt ou tard très regrettable pour la France. (Mouvement.)

« J'ai toujours été convaincu qu'une coalition avec l'Eglise catholique était pour un gouvernement régulier un péril ou un malheur; j'ai toujours été persuadé qu'un changement considérable tel que celui dont il s'agit apporté par notre fait au gouvernement de l'Eglise, était, à l'égard des catholiques eux-mêmes, la violation de l'une des libertés, la liberté de conscience. (Nouveau mouvement.)

« Ces opinions, messieurs, ont été de tout temps les miennes, indépendamment de toute conviction religieuse, et je n'en pouvais faire aisément le sacrifice, à quelque considération que ce fût. (Très-bien.)

« J'étais contraire à la guerre d'Italie, parce que j'étais persuadé que la guerre amènerait immédiatement une tentative d'unitarification et que, selon moi, l'unité de l'Italie n'était pas du tout désirable pour l'Italie elle-même... Pour les esprits éclairés, je crois qu'il est démontré aujourd'hui que l'unité italienne fausse toute notre politique. »

Et s'adressant à M. Rouher, l'illustre orateur ajoutait : « Vous avez dit dans une autre enceinte que vous ne renoncez pas à une réconciliation entre Rome et l'Italie. Franchement, avez-vous bien pensé à ces mots, et regardez-vous comme sérieuse une réconciliation entre le Pape et l'Italie, entre l'Italie qui veut Rome, qui la veut absolument, qui le proclame dans tous les langages, et le Pape qui pourrait abandonner une province, mais qui ne peut pas rendre Rome sans descendre du trône pontifical, sans livrer un intérêt essentiel, celui du gouvernement temporel lui-même, qu'il a prêté serment de maintenir ? Et vous nous proposez comme une chose praticable dans l'avenir une réconciliation entre le Pape et l'Italie, entre l'Italie qui déclare ne pouvoir se passer de Rome, et le Pape qui ne peut pas l'abandonner ! Ah ! monsieur le ministre, vous nous traitez quelquefois sans ménagement... (Interruption.) »

Ces paroles, si énergiques et si significatives, nous rassurent un peu, lorsque nous envisageons l'avenir de la question romaine.

L'affirmation solennelle faite, à la tribune, par Mgr Dupanloup « des intérêts et des droits imprescriptibles du Saint-Siège » et suivie du vote de la grande majorité de la Chambre, — vote qui a eu l'importance d'un ordre du jour motivé, — nous console d'avoir à constater l'impuissance de notre pays, à pouvoir revendiquer avec plus d'autorité, en ce moment, ces droits de courageux pétitionnaires ont défendus. Et puis n'avons-nous pas l'espérance ? ce « doux mal » ainsi, qu'un poète ancien l'a appelé : *spes, dulce malum*.

Dieu veuille que nous n'en soyons pas réduits à espérer toujours !

CH. NERDEL.

Le *Courrier de Lyon* publie une nouvelle qui serait vraiment incroyable si l'on ne savait déjà que la passion communarde est capable de pousser à toutes les extravagances.

La municipalité vient de frapper de révocation M. Vincent, inspecteur général des cimetières, pour avoir assisté à la bénédiction de la portion de terrain qui a été ajoutée au cimetière de la Croix-Rouge.

La municipalité lyonnaise, ajoute le *Courrier*, ne se contente pas, on le voit, de favoriser les enterrements de libres-penseurs; elle voudrait encore

priver les chrétiens d'avoir un lieu de sépulture consacré par la religion, et la marche, toute de reconnaissance, de Vincent a été, à ce sujet, un crime inexcusable; c'est pourquoi elle l'a révoqué.

Voici maintenant le récit d'une odieuse tentative que nous empruntons à la *Sentinelle toulonnaise*, et qui trouve naturellement sa place à côté des révélations du *Courrier de Lyon*.

Lundi, 18 courant, dit la feuille toulonnaise, vingt-quatre Pères maristes du collège de Sainte-Marie-de-la-Sabazie, éprouvèrent, après le repas du soir, tous les symptômes d'un véritable empoisonnement; à l'heure qu'il est, seize d'entre eux sont encore alités.

En attendant que la lumière se fasse sur cette mystérieuse affaire, nous nous faisons un devoir de rassurer les nombreuses familles dont les enfants sont élevés dans cette institution: aucun d'eux n'est malade. Les révérends Pères seuls ont été atteints.

Nos lecteurs trouveront dans la circulaire suivante, qui va être adressée par le Père supérieur aux familles des élèves, la seule relation authentique qu'ils puissent espérer pour le moment.

« A peine remis d'une émotion trop légitime, notre premier souci a été de rassurer les familles de nos élèves, surtout celles qui, à cause de leur éloignement, ne peuvent pas elles-mêmes vérifier le fait.

« Plusieurs de nos Pères sont malades, mais pas un de nos 280 élèves n'est indisposé, les salles d'infirmerie sont absolument vides, et jamais l'état sanitaire n'a été plus satisfaisant.

« Il n'est pas moins vrai qu'une tentative criminelle a été commise, non contre les élèves, mais contre les directeurs de l'établissement.

« Le 18 mars, après la collation du soir, quelques Pères se sentirent indisposés; le lendemain, fête de Saint-Joseph, plusieurs autres furent saisis de douleurs d'entrailles, de violentes maux de tête avec fièvre brûlante. Pendant la séance littéraire, qui commença à une heure et demie, quatre successivement furent obligés de quitter la salle.

« Le surlendemain mercredi, quinze étaient au lit, atteint plus ou moins grièvement, et à part cinq ou six qui n'ont encore éprouvé aucun mal, tous ceux qui restaient debout avaient grande peine à se tenir sur leurs pieds.

« Voilà l'événement que nous aurions voulu ensevelir dans un oubli et un pardon qui nous eussent peu coûté. Mais nous n'avons pu empêcher ni l'opinion publique de s'é-mouvoir, ni la justice d'intervenir.

« Une enquête judiciaire est ouverte; un malheureux domestique, gardé par pitié dans la maison après un premier renvoi, vient d'être arrêté.

« M. le procureur de la République de Toulon, M. le juge d'instruction avec ses greffiers, M. le juge de paix et M. le commissaire de police de La Seyne nous font de fréquentes visites, font toutes les recherches, prennent tous les renseignements imaginables, et je ne dois pas vous dissimuler que la pensée qu'on a voulu empoisonner d'un seul coup tous les Pères de la maison s'accrédite de plus en plus... »

Informations-Nouvelles

On parle d'une prorogation de la session des conseils généraux, pour donner le temps à l'Assemblée de voter le budget des recettes.

La presse démocratique, depuis le 10e octobre jusqu'à l'écarté, s'est montrée indignée au sujet du rétablissement dans leurs anciens grades de vice-amiral et de général de division du prince de Joinville et du duc d'Aumale. Un instant même, on a pu croire que ce fait allait être l'objet d'une interpellation à la tribune de la part de M. Gambetta. Il nous revient d'assez bonne source qu'on a renoncé à cette interpellation parce qu'on savait que les amis des princes d'Orléans étaient en position de répondre en exposant que le général Le Flo, lui aussi, avait été réintégré dans son grade après le 4 septembre; seulement, alors que le duc d'Aumale et le prince de Joinville ne réclament pas leur traitement depuis le 24 février 1848, le général Le Flo, aurait exigé les arrérages de

son traitement depuis le coup d'Etat. Ainsi, le *Soir* affirme, et plusieurs autres journaux ont déjà affirmé, que le général Le Flo, accordé avec les auteurs du 4 septembre, a touché la somme de 150,000 fr. par an, — tant la solde de général qu'il avait touchée jusqu'au jour où il avait été réintégré à l'armée. On comprendra qu'il y ait eu cette réclamation, si Gambetta a dit qu'il ne devait porter à la tribune la question de la restitution pure et simple de leurs grades militaires au duc d'Aumale et au prince de Joinville.

Par décret du 14 de ce mois, M. l'abbé de Verdatis, premier aumônier de la succursale d'Ecouen, est nommé chevalier de la Légion d'honneur pour 16 ans de service dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur, 23 années d'exercice dans le sacerdoce, auteur d'un ouvrage remarquable sur les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Mgr Chigi est rentré ce matin à Paris.

La chambre syndicale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles de Paris, a nommé membres de son bureau pour l'année 1872: MM. Dohelin, président; Hussenot, premier vice-président; Martilhac, second vice-président; Collin, secrétaire; Girardeau, trésorier, et Lange, secrétaire-archiviste.

La *Gazette de Langenot* annonce la mort de M. Pous-Tande, étudiant en droit. Il était un des prétendus signataires du manifeste de l'*Emancipation*, d'il y a deux mois, tendant à pousser les étudiants au socialisme. Depuis lors, nous avons eu occasion de dire que M. Pous-Tande avait dénié cette signature qu'il n'avait pas donnée.

Il est mort ces jours derniers, ainsi des sacrements de l'Eglise et dans la ferveur chrétienne.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE
Association de l'industrie et du commerce de Roubaix

La lettre suivante vient d'être adressée aux membres de l'association :

Monsieur,

M. le président Motte-Bossut, — sollicité par le bureau de la Chambre consultative et par plusieurs membres de l'association de se joindre à une députation partie d'urgence le 24 jour Versailles, afin de faire une suprême tentative contre les projets du gouvernement, relatifs à l'établissement de droits sur les matières premières, — ne pourra être renté à Roubaix pour l'Assemblée générale du 26; cette assemblée sera donc ajournée et remise à une époque qui vous sera désignée aussitôt son retour.

La Secrétaire,

A. TALON.

Une question pratique de plus intéressante vient de se présenter devant le Tribunal de commerce de Valenciennes : celle de savoir si le chemin de fer est ou non responsable des pertes éprouvées et des bénéfices manqués par suite de la remise faite par un de ses voyageurs d'un bulletin de bagages portant erronément une destination autre que celle indiquée sur le ticket de voyage présenté pour faire inscrire le bagage.

La compagnie du Nord, défenderesse à une demande de dommages et intérêts intentée à raison d'un fait de cette nature, par le sieur Lazare Mayer, marchand ambulancier à Valenciennes, répondait à cette demande par l'organe de M. Le Grand, avocat, que « c'était au propriétaire des bagages à en surveiller l'inscription; qu'ayant pu vérifier immédiatement le bulletin de bagages qu'on lui remettait et le faire rectifier, Lazare Mayer, faute d'avoir requis une rectification, avait accepté le bulletin de bagages tel qu'on le lui avait remis » et que, par suite, il était censé avoir verbalement indiqué pour ses bagages

une destination autre que celle du ticket. Au nom d'un voyageur, M. Le Grand, avocat, répondait que « quand un voyageur remet un bulletin de bagages au chemin de fer pour un ticket pour qu'il inscrive les colis ou bagages qui doivent accompagner jusqu'à son port, et lui remettre contre ses deux coupons

bulletin, qui doit lui permettre de reprendre son bagage à l'arrivée, le devoir primordial du chemin de fer est de conformer à ce ticket les étiquettes qu'il place sur ses colis, les inscriptions sur la feuille de route et le bulletin de bagage qu'il remet à celui qui vient à son guichet; — qu'à cet égard, le voyageur n'a rien à exiger de surveillance et le pourrait d'autant plus, d'autant plus que le guichet est encombré, qu'une grande foule attend; les bulletins de bagages et que le temps manque pour cette vérification. »

Il s'agit donc d'un voyageur dont le bulletin de bagage n'est pas conforme à ce que le chemin de fer a fait du Nord à des dommages et intérêts pour la fausse direction donnée aux bagages de Lazare Mayer, et aux dépens de son voyage.

(Continuons du Nord)

A la dernière heure, nous apprenons qu'un accident est arrivé ce matin, au pont de Croix.

D'après ce que l'on nous dit, un général, chargé sur un chariot, aurait défilé la bascule du pont, laquelle, en tombant, aurait blessé deux personnes.

Un fatal accident, que rien ne pouvait faire prévoir, est arrivé hier matin, dans une filature de Toucoing.

Une meule en usage depuis plus d'un an, et défilé tout à coup et l'un de ses bris, du poids de 130 kilos, a tué dans un jeune homme de 17 ans, Alfred Delecluse, qui polissait sur cette meule une pièce de mécanique.

Quand on releva cet infortuné, on constata qu'il avait la tête entièrement défilée.

Cercle des carabiniers

La commission du cercle des carabiniers roubaixiens a l'honneur de rappeler aux amateurs que le 31 mars prochain, à 8 heures du soir, il y aura une séance de tir, à laquelle tous les amateurs sont invités. On y tirera sur cible fixe et sur cible mobile. Les amateurs qui voudront participer à cette séance, sont priés de se rendre au Cercle des carabiniers, le 30 mars, à 8 heures du soir.

L'ordre du jour, approuvé par les observations proposées par M. Hordet, a été adopté à l'unanimité. On a ensuite discuté l'ordre du jour, qui a été adopté à l'unanimité. On a ensuite discuté l'ordre du jour, qui a été adopté à l'unanimité.

ne parlons d'elle que les larmes aux yeux et en demandant au ciel de lui donner le bonheur; trois invalides qu'elle a raffermis, consolés et rajeunis; trois ouvriers fatigués à qui elle a rendu le goût des bonnes œuvres.

En écoutant ces paroles prononcées avec une onction pénétrante, Edgard éprouva une émotion comme il n'en avait jamais ressentie. Cette femme dont un vieux prêtre lui parlait ainsi, c'était celle que, par vanité, par ton, par rester fidèle à son programme de Don Juan ou de Lovelace, il avait songé à séduire ou à séduire à compromettre! La plupart des hommes ne sont ni complètement mauvais, ni complètement bons; il suffit surtout de milieu et d'aspects différents, pour que, du même cœur, monte aux lèvres le sourire qui raille, ou aux yeux la larme qui purifie.

Les impressions successives par où Edgard avait passé depuis la nuit du 12 février, l'avaient merveilleusement distillé; et cet instant solennel qui achevait son rompt avec son passé et de lui dicte ses nouveaux devoirs. C'était par la bouche d'un curé de village, d'un observateur vétéran du sacerdoce, qu'il entendait de l'indignation rendre aux vertus de celle qu'il avait offensée par le gré de l'esprit ou de l'orgueil de cœur. L'heure réparatrice avait sonné; pour la première fois depuis bien longtemps, Edgard sentait ses paupières humecter d'une de

mais aimer comme une sœur, il l'aima comme une sainte.

Lorsqu'il fut un peu remis de cette émotion que ses interlocuteurs respectèrent, il leur demanda si sa cousine courait quelque danger à Prasley.

— Aucun jusqu'ici, répondit M. Ramiard. Il y a, dans les crises populaires, une première phase où le peuple est juste, où il reconnaît encore ceux qui lui ont fait du bien, et se plaint à les rassurer, à les protéger contre lui-même. Mais cette phase peut finir d'un instant à l'autre, surtout s'il n'y a plus de travail et si les meneurs s'en mêlent; on mène loin avec cela une population pauvre et ignorante...

— Mais ma cousine... Mme George de Prasley, ne pourrait-elle pas subvenir à tous les besoins ?

— Et avec quel argent ? reprit brusquement le docteur Bergier; je respecte et j'aime madame la marquise qui est un ange; j'aime et je respecte M. de Prasley qui est un brave; mais avec leurs raffinement de fierté, tous deux ne font que perdre patience. Qui, mon cher ami, laisse un parler pour poursuivre le mal ? M. Ramiard qui lui faisait signe de se taire, les sont là des délicatesses qui se saignent, finissent par faire le malheur de tout le monde. D'abord, M. de Prasley, qui avait voulu rembourser, jusqu'au

Pour cela, il a fallu emprunter, donner hypothèque, et c'est autant d'écus sonnants dont on ne peut plus disposer. De son côté, Mme de Prasley a volontairement réduit la pension que voulait lui payer son père, sous prétexte qu'elle aurait honte de la richesse et du luxe, pendant que son mari couchait au bivouac et mangeait du pain de munition... Et puis, qui diable avait prévu ce malheureux République ?

Le docteur Bergier continua : « Tant que les choses allaient leur petit train, nous nous tirions bravement d'affaires... un sac de blé à celui-ci, un panier de vin à celui-là, quelques bons de viande à un troisième, des médicaments à un autre, et, avec cela, de bonnes paroles pour tous, madame la marquise n'était jamais en reste... Mais les gens charitables ne sont pas plus prévoyants que les prodiges... Ce sont les prodiges chrétiens... L'abbé, vous n'avez pas besoin de hocher la tête; c'est comme j'ai l'honneur de vous le dire... Si bien que notre chère et sainte dame est aujourd'hui très-embarrassée de continuer ses charités, et ne pourrait ni payer des travaux, ni organiser des secours, ni fermer la bouche aux mécontents... »

— De toute façon, il faut un homme ici, et de belles monnaies de capitaine n'y seraient rien ! dit doctoralement le notaire.

bien précise, — mais ce qu'il avait deviné en entrant au café de la *Jeune France*, quel groupe y était réuni; quelles voix menaçantes il avait entendues et comment il avait eu le bonheur de faire taire les voix et de disperser le groupe. Il acheva en leur demandant ce qu'il fallait penser du nouveau maire et du nouveau procureur de la République.

— Le gros Girard n'est pas méchant, reprit M. Ramiard, mais c'est un sot, un parvenu, qui a fait quelques sacs d'écus avec beaucoup de sacs de farine, et qui s'est persuadé que le monde ne marche depuis soixante ans que pour donner aux meuniers enrichis la place des marquis ruinés. Quant à Marius Floquet, c'est un vrai gibier de révolution, et de la pire espèce : l'habit noir râpé, plus malfaisant que la blouse et la veste. Si le père Girard et le citoyen Floquet sont les chefs de nos démagogues, avant un mois il seront débordés, et ils laisseront faire beaucoup de mal, le premier par sottise, le second par méchanceté. Ah ! je le répète, il faudrait un homme dont l'attitude imposât aux perturbateurs, relevât le courage des bons et surtout fit peur aux mauvais !

— Mon cousin George ! s'écria Edgard avec un entraînement sincère... Oui, monsieur, vous avez raison, et je vous le ramènerai ! — Puis il ajouta à demi-voix et d'un air presque craintif : — Avant de partir, ne pourrais-je pas voir ma sœur et recevoir ses ordres ?

Edgard leur raconta, non pas ce qu'il avait vu, mais ce qu'il avait entendu.

fut encore l'abbé qui prit la parole : « Je crois, dit-il, avec cette gravité douce qui ne l'abandonnait jamais, qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que Mme de Prasley vous voie, et qu'elle a même probablement quelques recommandations à vous faire, quelques renseignements à vous donner, mais pour cela il faut se rendre à la maison, pour les inquiéter, ne convient-il pas qu'elle soit présente de votre visite ? Si vous le désirez, c'est moi qui me chargerai de ce soin.

Edgard fut vivement touché de cette initiative délicate qui, sans se préciser ni se trahir, allait au-devant de toutes les objections, rassurant tous les scrupules, écartant tous les ombrages. Il s'inclina en murmurant quelques paroles de reconnaissance, et le curé sortit.

Pendant son absence, Mivil se vint qu'il y avait encore un personnage sur lequel il avait négligé de questionner ses notes; et ce n'était pas celui qui avait le même état de curiosité; il leur demanda ce qu'il devait penser de Pierre Mourgue, leur raconta le service qu'il en avait reçu, et ajouta en soulevant les yeux vers le ciel : — Pierre avait vu sa sœur bien payer.

— Comment ! ce vieux méchant, a accepté vos cinq francs ? dit impudemment le docteur Bergier; alors il faut qu'il soit plus riche que jamais, et que son bien soit plus abondant que jamais.